lycée d'enseignement général
Pierre-Paul Riquet
Haute-Garonne
académie
Toulouse
éducation
nationale

Affiliation sécurité sociale étudiante

Notice explicative

Jusqu'à présent, les remboursements de vos dépenses de santé étaient traités par la Sécurité Sociale de vos parents. **En entrant dans l'enseignement supérieur, vous dépendez désormais de la Sécurité sociale étudiante. CETTE AFFILIATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ETUDIANTS ET DOIT ETRE RENOUVELEE CHAQUE ANNEE.**

Documents nécessaires pour l'affiliation

Sécurité Sociale

- Imprimé de déclaration en vue du rattachement à la sécurité sociale des étudiants CERFA N°10547*03 (voir dossier inscription ou à télécharger sur www.service-public.fr)
- Copie de l'attestation sécurité sociale couvrant l'étudiant jusqu'en décembre 2017
- Un RIB au nom de l'étudiant
- Un **chèque** à l'ordre du Lycée P.P RIQUET correspondant à la cotisation 2017/2018 (tarif donné sur le site du lycée mi-juillet 2017 - Pour information tarif 2016 : 215 €)

Sont exonérés de paiement:

- Les étudiants qui n'auront pas 20 ans au 30/09/2018
- Les étudiants boursiers (joindre la notification complète -2 pages- pour bénéficier de l'exonération).
- Les étudiants salariés de plus de 120 h par trimestre (joindre copie du contrat de travail)

Les étudiants dont les parents résident à l'étranger **doivent obligatoirement cotiser à la Sécurité sociale étudiante.**

Vous avez le choix entre deux sections locales étudiantes habilitées à gérer le régime étudiant :

LMDE	VITTAVI

- Le numéro de Sécurité sociale que vous devez reporter sur l'imprimé est celui qui figure sur la « carte d'immatriculation lycéen » transmise par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) lorsque vous étiez en Terminale. Si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale, veuillez produire la copie de votre carte nationale d'identité.

- Vous devez choisir obligatoirement l'un des 2 centres et reporter votre choix sur l'imprimé dans la dernière case (coordonnées de la mutuelle étudiante choisie pour la sécurité sociale de base).

IMPORTANT

☞Votre inscription dans notre établissement ne sera définitive que lorsque cette formalité sera effectuée au plus tard les premiers jours de la rentrée.

cerfa

N°10547*03

DECLARATION EN VUE DU RATTACHEMENT A LA SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS

(articles L. 160-2, L.381- 4 à L. 381- 8, R. 381-5 à R. 381-19, D. 160-14 du code de la sécurité sociale)

ANNEE UNIVERSITAIRE 20__ / 20__

Cadre réservé à l'établissement d'enseignement

Rattaché à la sécurité sociale étudiante ☐

Rattaché à un autre régime ☐

Cotisant ☐ *Boursier* ☐ *Exonéré à un autre titre* ☐

Cotisation acquittée le __/__/____

N° d'agrément

Cachet de l'établissement

Cadre réservé à la mutuelle étudiante ou à la caisse primaire

Date de réception __/__/____

Date de rattachement __/__/____

Cachet de la mutuelle ou de la caisse primaire

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT

Nom(s) ..... Prénom(s) .....

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) *(prénoms dans l'ordre de l'état civil)*

Votre n° de sécurité sociale si vous en possédez un

Si vous n'en possédez pas, cochez cette case ☐ *(n'oubliez pas de fournir les pièces justificatives - cf. page 3)*

Date de naissance __/__/____ Pays de naissance :..... Commune de naissance : ..... n°départ : .....

Nationalité : Française ☐ UE/EEE/Suisse ☐ Autre ☐ Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐

Adresse : .....

.....

Code postal Commune : .....

Téléphone portable Courriel : .....

VOTRE SITUATION AU REGARD DU RATTACHEMENT A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE ET AU PAIEMENT DE LA COTISATION

Au sens de la sécurité sociale, l'année universitaire s'entend du 1er septembre de l'année d'inscription au 31 août de l'année suivante.

1 - En règle générale, votre organisme de gestion et le paiement ou non de la cotisation étudiante dépendent de votre âge et du régime de sécurité sociale de vos parents. *(Cochez les cases "**âge**" et "**régime de sécurité sociale du parent**" vous concernant.)*

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">Age que vous atteindrez pendant l'année universitaire (du 1er septembre 20__ au 31 août 20__)</td></tr>
<tr><td>Régime français de sécurité sociale du parent auquel vous êtes ou étiez rattaché</td><td>16 * à 19 ans ☐</td><td>20 ans ☐</td><td>21 à 28 ans ** ☐</td></tr>
<tr><td>☐ régime général des salariés ou assimilés (fonctionnaire, artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné sauf option profession libérale), régime agricole (salariés et exploitants agricoles)</td><td>sécurité sociale étudiante sans cotisation étudiante</td><td rowspan="2">sécurité sociale étudiante avec cotisation étudiante</td><td rowspan="3">sécurité sociale étudiante avec cotisation étudiante</td></tr>
<tr><td>☐ régime des artisans, commerçants, industriels, professions libérales</td><td rowspan="4">maintien au régime du parent sans cotisation étudiante</td></tr>
<tr><td>☐ régime des clercs et employés de notaires ministres des cultes, personnels d'EDF-GDF, de la RATP, des Mines, du Sénat</td></tr>
<tr><td>☐ régime de l'Assemblée Nationale, de la Marine Marchande (ENIM), du Port autonome de Bordeaux</td><td rowspan="2">maintien au régime du parent sans cotisation étudiante</td></tr>
<tr><td>☐ régime de la SNCF</td><td>maintien au régime du parent sans cotisation étudiante</td></tr>
</table>

* En tant qu'étudiant, dès l'âge de 16 ans vous devenez assuré à titre personnel, obligatoirement et sans démarche de votre part.

** Au-delà de 28 ans, vous ne relevez plus du régime étudiant, sauf exception en cas de prolongation pour études longues (médecine, doctorat).

PIECE A FOURNIR ► *copie de l'attestation de prise en charge délivrée par l'organisme d'assurance maladie auquel vous êtes rattaché ou copie de l'attestation papier qui accompagne la carte Vitale. ATTENTION : si vous demeurez rattaché au régime de votre parent, vos deux noms doivent figurer sur l'attestation.*

cerfa

N°10547*03

DECLARATION EN VUE DU RATTACHEMENT A LA SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS

(articles L. 160-2, L.381- 4 à L. 381- 8, R. 381-5 à R. 381-19, D. 160-14 du code de la sécurité sociale)

ANNEE UNIVERSITAIRE 20__ / 20__

2 - Cas particuliers selon votre situation personnelle : exercice d'une activité professionnelle, rattachement au régime de votre conjoint, inscription dans un autre établissement, qualité de boursier, droits dans un autre Etat, collectivité ou auprès d'un organisme international.

❶ ***Si vous exercez une activité professionnelle salariée ou en tant qu'apprenti débutée au plus tard le 1er septembre et connue au moment de votre inscription*** *cochez la case vous concernant dans le tableau ci-dessous :*

Votre activité professionnelle salariée ou en tant qu'apprenti	Organisme de gestion lors de votre inscription	Paiement de la cotisation étudiante lors de votre inscription
☐ votre contrat de travail prévoit au moins 150 heures sur 3 mois ou 600 heures par an et couvre l'année universitaire * ☐ votre contrat d'apprentissage couvre toute l'année universitaire *	votre régime professionnel	NON
☐ votre contrat de travail prévoit un nombre d'heures d'au moins 150 heures sur 3 mois ou 600 heures par an, mais ne couvre pas toute l'année universitaire * ☐ votre contrat d'apprentissage ne couvre pas toute l'année universitaire *	votre régime professionnel	OUI
☐ autre cas : votre contrat de travail prévoit un nombre d'heures inférieur à 150 heures sur 3 mois ou 600 heures par an	sécurité sociale étudiante	OUI

* ***PIECE A FOURNIR*** *selon le cas ► copie de votre contrat de travail ou de votre contrat d'apprentissage.*

❷ ***Si vous exercez une activité professionnelle indépendante*** *cochez ici* ☐

Vous demeurez rattaché au régime des indépendants et ne payez pas la cotisation étudiante.

PIECE A FOURNIR ► *copie de l'acte d'enregistrement au registre du commerce et de l'industrie, au répertoire des métiers ou attestation d'affiliation au régime social des indépendants.*

❸ ***Si vous êtes rattaché au régime d'assurance maladie de votre conjoint, partenaire PACS ou concubin*** *cochez ici* ☐

Vous demeurez rattaché au régime de votre conjoint, partenaire PACS ou concubin et ne payez pas la cotisation étudiante.

PIECE A FOURNIR ► *une attestation de prise en charge de votre organisme d'assurance maladie et une copie d'un justificatif de mariage, PACS ou de concubinage.*

❹ ***Si vous êtes déjà inscrit en tant qu'étudiant dans un autre établissement pour la même année universitaire*** *cochez ici* ☐

Vous ne payez pas de cotisation étudiante au titre de la présente inscription.

PIECE A FOURNIR ► *copie de l'attestation de paiement des frais de scolarité dans cet autre établissement.*

❺ ***Si vous êtes boursier de l'Etat français*** *(ou en attente de la décision d'attribution par le CROUS) cochez ici* ☐

Vous êtes rattaché à la sécurité sociale étudiante et ne payez pas la cotisation si vous êtes boursier sur critères sociaux.

PIECE A FOURNIR ► *copie de la décision définitive d'attribution ou de la notification d'attribution conditionnelle.*

❻ ***Si vous relevez de l'un des dispositifs spécifiques ci-après*** *cochez la case correspondante :*

Vous venez d'un Etat membre de l'UE/EEE [1] ***ou de la Suisse ou du Québec, où vous y avez des droits à l'assurance maladie*** ☐

PIECE A FOURNIR ► *copie de votre formulaire européen S1, E106, E109, E121 de votre carte européenne d'assurance maladie en cours de validité de votre attestation d'assurance maladie privée.*

► *ou copie de votre formulaire québécois SE 401 Q 102 bis ou SE 401 Q 106.*

Vous êtes étudiant monégasque ou andorran ☐

PIECE A FOURNIR ► *attestation de votre organisme d'assurance maladie à Monaco ou à Andorre.*
Toutefois, si vous êtes étudiant andorran, vous pouvez être rattaché à la sécurité sociale étudiante française avec paiement de la cotisation. Précisez si vous avez choisi cette option : oui ☐ *non* ☐

Vous êtes étudiant venant de Nouvelle-Calédonie ou de Polynésie Française et vous atteindrez au maximum l'âge de 20 ans au cours de l'année universitaire ☐

PIECE A FOURNIR ► *attestation de l'organisme d'assurance maladie de votre collectivité.*
(Nota bene : à partir de l'année universitaire de vos 21 ans, vous serez rattaché à la sécurité sociale étudiante et vous paierez la cotisation étudiante.)

Vous êtes rattaché à un parent fonctionnaire international ☐

PIECE A FOURNIR ► *attestation de prise en charge de l'organisme international.*

Si vous relevez de l'un des dispositifs énumérés ci-dessus et fournissez la pièce indiquée, vous demeurez rattaché à l'organisme de l'Etat ou de la collectivité dont vous dépendiez jusqu'à présent et ne payez pas la cotisation étudiante.

❼ ***Si vous êtes étudiant étranger et ne relevez d'aucun des dispositifs énumérés au " ❻ " ci-dessus*** *cochez ici* ☐

Vous relevez de la sécurité sociale étudiante. Vous paierez la cotisation étudiante si vous atteignez au moins 20 ans au cours de l'année universitaire.

(1) Cf. en bas de la page 3 la liste des Etats de l'UE/EEE.

cerfa

N°10547*03

DECLARATION EN VUE DU RATTACHEMENT A LA SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS

(articles L. 160-2, L.381- 4 à L. 381- 8, R. 381-5 à R. 381-19, D. 160-14 du code de la sécurité sociale)

ANNEE UNIVERSITAIRE 20__ / 20__

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA COTISATION ETUDIANTE

La cotisation étudiante est due au moment de l'inscription dans l'établisement. Elle est payable en trois fois si vous le souhaitez (lors de l'inscription puis au cours des premier et deuxième mois suivant l'inscription).

Si, dans le cadre d'une première année de cursus, l'année universitaire est raccourcie du fait d'un décalage de son début après le 31 décembre, le montant de votre cotisation sera réduit de moitié.

Si, en cours d'année, vous perdez la qualité de boursier ou cessez de remplir les critères d'activité professionnelle (cf. ❶ page 2) vous ayant permis d'être exonéré, vous serez redevable de la cotisation, sauf si cet évènement se produit après le 30 juin. S'il intervient entre le 1er mars et le 30 juin, le montant de votre cotisation sera réduit de moitié.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER (en dehors de celles déjà énoncées précédemment)

Dans tous les cas :

- un relevé d'identité bancaire (IBAN) à votre nom (pour le versement de vos prestations),
- une copie de votre pièce d'identité ou de votre titre de séjour si vous êtes ressortissant d'un Etat hors UE/EEE (1) et Suisse.

Si vous ne disposez pas de votre propre numéro de sécurité sociale et si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, **Wallis et Futuna :**

- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce équivalente établie par un consulat (ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible). Les pièces en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté.

PRECISEZ LES COORDONNEES DE LA MUTUELLE ETUDIANTE CHOISIE POUR LA SECURITE SOCIALE DE BASE

.....

.....

.....

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à .....

Le | | | | | | | | |

Signature de l'étudiant

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal).

En outre, l'inexatitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17-1 du code de la sécurité sociale.

L'organisme d'assurance maladie peut, à tout moment, procéder à des opérations de contrôle en vous demandant les pièces justificatives de votre siuation (articles L. 114-10-3 et L. 161-1-4 du code de la sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie.

(1) liste des Etats de l'UE/EEE :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, *Danemark, Espagne, Estonie, Finlande,* France, *Grèce, Hongrie, Irlande, Islande,* Italie, Lettonie, *Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal , République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.*